

Jessoussigné ^{premier secrétaire}
 De la Légation française à Rome déclare que
 M. le Chev. Guerin Directeur de l'Académie R^o
 de Rome a déposé à la Légation la totalité des
 effets provenant de la succession de feu Auguste
 Lebourgais pensionnaire à la D. Académie, décédé le
 31. Janv. 1825. conformément à l'inventaire qui
 en a été légalement dressé après le décès dudit
 aug. Lebourgais. ^{qu'il a} ^{donné acte d'appté} Pour une somme de mille soixante
 cinq francs, montant de ce ^{qu'il} que le Directeur nous
 a déclaré être dû par l'Académie au dit Lebourgais.
 Laquelle somme de 1075 fr. nous a été remise par le
 Directeur, partie en espèces, partie en quitance de
 dette qu'avait laissée le pensionnaire décédé et qu'il a
 acquittés, savoir

En espèces	fr 656 - 90
En quitance	418 - 10

Mille soixante-cinq fr. 1075 - 00. dont
 quitance et Décharge à Rome ce 12 fev 1825.

Signé le chev. Guerin

656⁹⁰ 418¹⁰ égalé en espèces - 122.78 -